



Société anonyme au capital de 506 221 508 €  
Siège Social : 10, avenue Hoche – 75008 Paris  
552 075 020 R.C.S. Paris

## **DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISE PAR L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 MAI 2009**

### **I. Cadre juridique**

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat par PPR de ses propres actions, autorisé par son assemblée générale mixte du 7 mai 2009.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la société.

### **II. Répartition par objectif des titres détenus par la société :**

Au 7 mai 2009, les 79 809 actions détenues par la société concernent :

- 79 809 actions en vue de l'attribution gratuite d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'actions gratuites 2008 à échéance juin 2010
- Aucune action n'est détenue par la Société dans le cadre du contrat de liquidité

### **III. Objectifs du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 7 mai 2009**

Les objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'utiliser tout ou partie des actions acquises pour la couverture des plans d'options d'achat, plans d'attribution gratuite d'actions, attribution d'actions au titre de la participation aux fruits de l'entreprise et de la mise en œuvre de plans d'épargne d'entreprise consentis en faveur des salariés et des mandataires sociaux du Groupe et leur céder ou attribuer des actions dans le cadre des dispositions légales,
- de permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opérations de croissance externe de fusion, scission et apport, soit d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière,

- de procéder à l'annulation des actions acquises, en conformité de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 7 mai 2009.

#### **IV. - Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital que l'émetteur se propose d'acquérir, prix maximum d'achat des titres dans le cadre dudit programme :**

- **Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – caractéristiques des titres de capital**

10 % du capital social à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à ladite assemblée générale, soit, à titre indicatif, au 7 mai 2009, 12 655 537 actions. Compte tenu des actions auto-détenues à la date du 6 mai 2009, soit 79 809 actions, le nombre résiduel d'actions susceptible d'être rachetées est de 12 575 728 actions, soit 9,94 % du capital.

- **Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés**

Le prix maximum d'achat est fixé à 125 € par action (ou la contrevaletur de ce montant). En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, ce montant sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions est fixé par l'assemblée générale à 1 581 942 125 € (sur la base du capital au 31 décembre 2008).

- **Modalités des rachats**

Les achats, cessions et transferts pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par l'utilisation de tous produits dérivés ou sous forme de blocs de titres (la part de ces derniers n'étant pas limitée par la résolution adoptée). Ces opérations pourront être réalisées à tout moment, y compris en période d'offre publique.

Concernant l'éventuel recours aux instruments dérivés dans le cadre du programme, celui-ci s'effectuerait dans le respect de la réglementation applicable et pourrait viser, notamment, la couverture des engagements pris par la Société dans le cadre de plans d'options d'achat en faveur des dirigeants et salariés du Groupe.

#### **V. Durée du programme de rachat**

Le programme a une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution adoptée par l'assemblée générale, soit jusqu'au 6 novembre 2010.

L'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions définitives, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

## **VI. Bilan du précédent programme - Tableau de déclaration synthétique**

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 9 juin 2008 a autorisé le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois. Les modalités de ce programme ont été décrites dans le descriptif détaillé du précédent programme de rachat d'actions.

Le précédent programme a été mis en œuvre à compter du lendemain de la date de tenue de cette assemblée générale, soit le 10 juin 2008.

## TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

**Situation au 7 mai 2009**

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte : 0,06 % Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 2 058 387 Nombre de titres détenus en portefeuille : 79 809 soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 dans le cadre de la régularisation des cours</li> <li>• 0 en voie d'annulation</li> <li>• 79 809 titres pour la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions</li> </ul> Valeur comptable du portefeuille : 6,4 millions d'euros Valeur de marché du portefeuille : 5,0 millions d'euros
--

### Bilan de l'exécution du programme entre le 10 juin 2008 et le 7 mai 2009

	Flux bruts cumulés* <small>(1)</small>		Positions ouvertes au 7 mai 2009				
			Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente		
	Achats	Ventes	Options d'achats achetées	Achats à terme	Options de vente vendues	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	1 050 156	1 765 156	1 295 098				
Echéance maximale moyenne <sup>(2)</sup>			21/11/2010				-
Cours moyen de la transaction <sup>(3)</sup>	54,65 €	51,61 €					
Prix d'exercice moyen en €			157,50 €				
Montants	57,4 M€	91,1 M€					

<sup>(1)</sup> La totalité des achats et des ventes a été réalisée dans le cadre d'un contrat de liquidité sauf 79 809 actions acquises en vue de l'attribution gratuite d'actions aux salariés.

<sup>(2)</sup> Le programme de rachat antérieur est clos le 07 mai 2009.

<sup>(3)</sup> Concerne les opérations effectuées au comptant.

\* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

\* \* \*